

**ACP
CALVI**
Avenue de la Basilique 379 381
1081 BRUXELLES
N° BCE : **BE0850136704**

c/o Citya Bruxelles S.A.
Agence Basilix Agentschap
Rue de la Technologie – 11 D
B-1082 Bruxelles - Brussel
N° BCE : **BE 0430.800.556**

Lot : 6 C	N° Client	0000006030
Date document		11/02/2025
Date d'échéance		10/03/2025

Q-P Fds de réserve	783,06 €
--------------------	----------

Le 11/02/2025

FONDS DE RESERVE DU 01/10/2024 AU 31/12/2024

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.

Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant** la date d'échéance.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

N.B. : La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

Comptabilité

DE PREZ Silvie

Tél : 02/465.38.85

Mail : sdeprez@citya-belgium.be

Instruction pour votre paiement

Total décompte(s) ci-joint(s) 120,00 €

Solde au 06/02/2025¹ 0,00 €

A payer à la copropriété 120,00 €

ACP CALVI

IBAN : BE85 0882 2237 3606

BIC : GKCCBEBB

Communication : +++000/0009/28873+++

¹ Date dernière mise à jour banque

Facture n°	2241	Lot	6 C 0000006030	
------------	------	-----	----------------	--

FONDS DE RESERVE DU 01/10/2024 AU 31/12/2024

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
3-000 MOUVEMENTS FONDS DE RESERVE	2 020,35	24 / 1000		48,49
				48,49
6-300 APPORT FONDS DE RESERVE	5 000,00	24 / 1000		120,00
7-977 PRELEVEMENT S/FONDS DE RESERVE	-2 020,35	24 / 1000		-48,49
				71,51

Légende

1. Frais "locataires"
2. Frais "propriétaires"
3. Exécution décision(s) AG
4. Frais privés "locataires"
5. Frais privés "propriétaires"
6. Appel de provisions ou de fonds
7. Remboursement de provisions ou de fonds

Total lot	120,00
------------------	---------------